

- Le Chant des Koteaux -

11 rue des Grouettes – 95000 Neuville-sur-Oise

lechantdeskoteaux@outlook.fr

09 83 45 02 10 / 06 63 43 31 06

Site internet : <http://lechantdeskoteaux.e-monsite.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/LeChantdesKoteaux>

FICHE D'INSCRIPTION

Année 2026/2027

Nom – Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Email	
N° Portable / Fixe	

1- Les cours proposés - Le lieu des cours

Les disciplines proposées sont : piano et/ou chant en cours individuels

Deux formules au choix : 45 minutes (pour les 5-7 ans) ou 1 heure

Les cours se déroulent à mon domicile : 11 rue des Grouettes à Neuville-sur-Oise

2- Le calendrier

Le calendrier des cours fonctionne sur le calendrier scolaire sur **32 semaines** : du lundi 14 septembre 2026 au samedi 26 juin 2027. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires, ni les jours fériés

Calendrier des cours 2026/2027 :

- du lundi 14 septembre 2026 au samedi 17 octobre 2026
- du lundi 02 novembre 2026 au samedi 19 décembre 2026
- du lundi 04 janvier 2027 au samedi 06 février 2027
- du lundi 22 février 2027 au samedi 03 avril 2027
- du lundi 19 avril 2027 au samedi 26 juin 2027

3- Les conditions tarifaires - le paiement des cours

Les élèves s'inscrivent pour une année scolaire complète

Les forfaits proposés pour la période 2026/2027 sont les suivants :

PIANO :

- Cours individuels de 45 minutes par semaine : 736 €
- Cours individuels d'1 heure par semaine : 960 €
- Cours individuels d'1 heure tous les 15 jours : 480 €
- Carte de 10 cours de 1h : 340 €

Cours à l'unité, sans engagement annuel : 36 €/h

CHANT :

- Cours individuels d'1 heure par semaine : 1152 €
- Cours individuels d'1 heure tous les 15 jours : 576 €
- Cours individuels d'1h30 tous les 15 jours : 720 €
- Carte de 10 cours de 1h : 380 €
- Cours à l'unité, sans engagement annuel : 42 €/h

PIANO ET CHANT :

- Cours individuels d'1 heure par semaine : 1056 €
- Cours individuels d'1 heure tous les 15 jours : 528 €
- Cours individuels d'1h30 tous les 15 jours : 672 €
- Carte de 10 cours de 1h : 360 €

Le paiement de la totalité des cours doit être effectué au plus tard le 02 octobre 2026

L'arrêt des cours en milieu d'année **ne donne pas droit à un remboursement**

Choix du cours (remplir la case) :

Discipline (Piano ou/et chant)	
Durée (45 minutes / 1 heure / 1h30)	
Fréquence	
Montant	

Choix du règlement (cocher la case) :

Chèque(s)	☐	Espèces	☐	Virement (1)	☐
------------------	--------------------------	----------------	--------------------------	---------------------	--------------------------

Annuel	☐	Trimestriel (2)	☐	Mensuel (3)	☐
---------------	--------------------------	------------------------	--------------------------	--------------------	--------------------------

(1) Virement : paiement en 1 fois en début d'année

(2) Trimestriel : encaissement début octobre, début février, début mai

(3) Mensuel : encaissement tous les débuts de mois de octobre à juillet

Ordre du/des chèque(s) : « Le Chant des Koteaux » ou Karen Granara

4- Les absences et retards

Si le professeur ne peut assurer le cours, il s'engage à le rattraper à une date ultérieure.

Par respect pour le professeur, il est demandé à l'élève de prévenir de son absence 24 heures à l'avance. Les cours annulés le jour même ne sont ni rattrapés, ni remboursés. Toutefois en cas de force majeure ou de problème médical, le cours sera rattrapé, dans la mesure du possible entre le 14 septembre 2026 et le 26 juin 2027

En cas de retard, le cours n'est pas décalé par respect pour l'élève suivant.

Les cours ne sont pas reportables l'année suivante.

En cas de nouvelle crise sanitaire, des cours par vidéo seront mis en place et substitueront les cours en présentiels prévus. Les mêmes conditions d'absence ou de retard s'appliqueront.

5- Le droit à l'image

Je soussigné(e) autorise () n'autorise pas () « Le Chant des Koteaux » à diffuser, soit sur son site internet et/ou sur sa page Facebook, soit par affichage ou parution dans la presse, toutes photos / vidéos me concernant ou concernant mon (mes) enfant(s).

Fait à :

Signature et mention « Lu et approuvé » :

Le :